

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 13 MARS 2025

DELIBERATION N°29/2025

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
EN EXERCICE :	PRESENTS :	VOTANTS :	07 MARS 2025	07 MARS 2025
40	29	35		
<b>OBJET :</b>	Demande de financement auprès des services de l’Etat dans le cadre de la <b>Dotation de Soutien à l’Investissement Local (DSIL) 2025</b> : « Travaux de mise aux normes et de sécurisation de la déchèterie de Saint-Etienne-du-Grès ».			
<b>RESUME :</b>	Il est proposé à l’assemblée communautaire d’approuver la réalisation de travaux de mise aux normes et de sécurisation de la déchèterie de la commune de Saint-Etienne-du-Grès. Cette opération permettrait d’améliorer la sécurité et la protection du site intercommunal.  Concernant le financement de ce projet, il est proposé de solliciter l’Etat et son dispositif DSIL 2025 à hauteur de 80% du coût de cette opération (97 847 € HT) conformément aux taux de cofinancements imposés par la Loi NOTRe.			

L’an deux mille vingt-cinq,  
le treize mars,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Pierre Emmanuel de la commune de Saint-Etienne-du-Grès, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

**PRESENTS** : MMES ET MM. ARNOUX Jacques ; BISCIONE Marion ; BLANC Patrice ; BLANCARD Béatrice ; BODY-BOUQUET Florine ; CALLET Marie-Pierre ; CARRE Jean-Christophe ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; ESCOFFIER Lionel ; FAVERJON Yves ; GESLIN Laurent ; JODAR Françoise ; LICARI Pascale ; MARIN Bernard ; MAURON Jean-Jacques ; MISTRAL Magali ; MORICELLY Benjamin ; MOUCADEL Stéphanie ; OULET Vincent ; PELISSIER Aline ; PLAUD Isabelle ; PONIATOWSKI Anne ; ROGGIERO Alice ; SANCHEZ Claude ; SANTIN Jean-Denis ; SCIFO-ANTON Sylvette ; UFFREN Marie-Christine.

**ABSENTS** : MMES ET MM. CASTELLS Céline ; GARCIN-GOURILLON Christine ; MANGION Jean ; MILAN Henri ; THOMAS Romain.

**PROCURATIONS** :

- De M. ALI OGLOU Grégory à Mme ROGGIERO Alice ;
- De Mme DORISE Juliette à M. COLOMBET Gabriel ;
- De M. FRICKER Jean-Pierre à Mme CHRETIEN Muriel ;
- De M. GARNIER Gérard à Mme. SCIFO-ANTON Sylvette ;
- De M. HERTZ Benoît à M. ARNOUX Jacques ;
- De Mme SALVATORI Céline à M. MAURON Jean-Jacques.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. GESLIN Laurent.

**Le Conseil communautaire,**

**Rapporteure** : Anne PONIATOWSKI

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-15 et L5211-10 ;

**Vu** le Code de l'Environnement ;

**Vu** le Code du Travail ;

**Vu** la convention de mise à disposition de la déchèterie de Saint-Etienne-du-Grès datée du 5 décembre 2012 ;

**Vu** la Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite Loi APEC ;

**Considérant** que la présente opération concerne les travaux de mise aux normes et de sécurisation de la déchèterie située sur la commune de Saint-Etienne-du-Grès, dans le nord des Alpilles ;

**Considérant** que la déchèterie de Saint-Etienne-du-Grès est relativement ancienne et nécessite une modernisation afin de répondre, à la fois aux nouvelles réglementations (sécurité, protection environnementale) et au déploiement de nouvelles filières conformément à la Loi AGECE ;

**Considérant** que la CCVBA souhaite mettre en œuvre en 2025 un programme de travaux axé sur la mise aux normes et la sécurité des usagers et des employés en mettant en place :

- Une vidéosurveillance-alarme ;
- La réfection des clôtures ;
- La mise en place de garde-corps anti chute sur le quai, d'une signalétique expliquant les consignes de tri ainsi que les règles d'usages et de sécurité ;
- L'installation de tuyaux pour lutter contre le risque incendie ;
- La remise aux normes sanitaires de l'accueil (faisant office de local pour les agents).

**Considérant** que cette opération serait éligible à un financement de l'Etat dans le cadre de la thématique de « Mise aux normes et sécurisation des équipements publics » de l'enveloppe de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025 ;

### Délibère :

**Article 1 : Approuve** la réalisation du projet et son plan de financement :

Dépenses HT		Recettes HT			
<u>Coût total de l'opération :</u>					
– Garde-corps	29 167 €	Etat – DSIL 2025	sollicité	80%	78 278 €
– Signalétique	12 500 €				
– Vidéosurveillance	18 000 €				
– Clôture	15 760 €				
– Tuyau incendie	2 420 €				
– Accueil / Local agent	20 000 €				
		Autofinancement CCVBA		20%	19 569 €
<b>TOTAL</b>	<b>97 847 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>97 847 €</b>

**Article 2 : Sollicite** le financement de l'Etat à hauteur de **78 278 €** dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025.

**Article 3 : Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 35 Voix** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,  
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).